

## Faits et méfaits de l'avant-dernier siècle

La petite histoire des Acignolais que nous nous proposons de raconter ici se niche dans les entrefilets de la presse du XIX<sup>ème</sup> siècle.

L'intérêt que l'on porte aux faits divers est vieux comme le monde. Passion populaire toujours un peu trouble, elle trouva dans les journaux son carburant de choix. À partir de 1830, l'explosion de la presse - qui fut aussi celle du roman-feuilleton, au contenu souvent criminel - favorisa la popularisation des crimes, délits et autres « chiens écrasés » bénéficiant désormais d'une voie plus officielle que celle des sourdes rumeurs .



### **De quelques homicides**

C'est pourquoi, à Acigné comme ailleurs, le « roman » des vols et des violences ne semble débiter qu'avec la monarchie de Juillet.

Pour la période antérieure à cet âge d'or des journaux lors du règne Louis-Philippe, il nous faut recourir aux archives judiciaires. Ce travail a été fait il y a une vingtaine d'années par Alain Racineux dans son livre *Histoire d'Acigné et de ses environs* (1999). Pour commencer, c'est dans ses pages nous allons puiser quelques-uns de nos crimes du début du siècle ou de la fin du précédent.

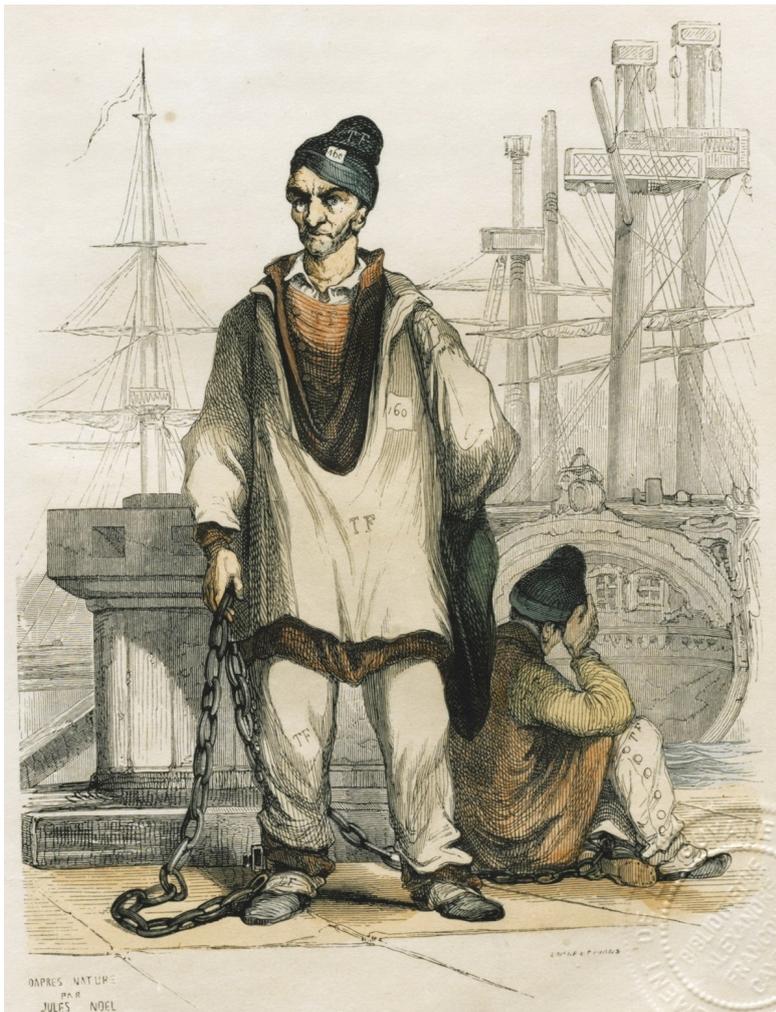
En 1792, Michel M., un laboureur de la Perlais tue son voisin d'un coup de feu mais il est acquitté pour la raison que la victime l'avait bien cherché ! Cinq ans plus tard, dans le bois de la Grétais, un journalier agricole, Julien L., dit Deschamps, tue sa femme en lui assenant un coup sur le crâne, ce qui vaut au mari d'être condamné à mort et exécuté à Rennes. En 1807, une femme de la Rougerais, Marguerite L., tue son enfant, elle meurt en prison quelques mois plus tard. Rixe mortelle, féminicide et infanticide, nous avons là les trois catégories de meurtres les plus courants à cette époque. Mais il faut relativiser, ces trois homicides sont les seuls que nous ayons pu relever à Acigné durant les cent ans étudiés.

## **Menus délits, lourds châtiments**

Si les crimes de sang sont exceptionnels, il n'en est pas de même pour les vols, souvent des brouilleries, dont la litanie devient lassante. Pourtant, ils présentent l'intérêt d'être un révélateur non pas de la perversité des hommes, mais de l'extrême pauvreté du peuple des campagnes. Comme en témoigne Joseph B., cet aide-maçon de 60 ans, habitant le bourg, qui entreprit en 1801 de dérober deux boisseaux de froment dans une maison inoccupée. Aux juges, il expliquera avoir été poussé à ce méfait par son « extrême misère », avec « une femme et un enfant en bas âge » à sa charge. Malgré tout il écope d'un an de prison.

Parmi les petits voleurs, on trouve encore le cordonnier Pierre M., voleur de miel condamné lui aussi à un an en 1803 ou encore Jean B, journalier à La Lande Bazin qui aura droit à deux ans de prison pour avoir volé... une couette et des ruches.

Plus grave, François F, journalier d'Épargé âgé de 46 ans a dérobé... une vache à un laboureur de la Méraudière. Non seulement il fera deux ans de prison mais sera condamné à être exposé pendant six heures au pilori de la place de la Mairie à Rennes. Même disproportion dans le châtimement infligé à Pierre L., 34 ans, journalier agricole au Chesnais. En 1807, les gendarmes retrouvent chez lui différents objets volés : chemises, nappe, taie d'oreiller, paquets de filasses. Cela lui vaut dix ans de bagne à Brest, et avant cela six heures de pilori sur la place de Rennes.



**Bagnard à Brest, le sort fréquent des voleurs dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle (dessin au crayon de Jules Noël, Musée des beaux-arts de Brest).**

## Un reste de chouannerie

Nous arrivons aux années 1830 avec un fait « politique » curieux que rapporte *L'Auxiliaire breton* du 13 juin 1832 : « Il a été fait une perquisition au château d'Écures, en Acigné. On y a trouvé un drapeau blanc et deux ou trois fusils anglais ». Nous sommes alors dans la dernière chouannerie, la duchesse de Berry, belle-fille du roi déchu Charles X vient de débarquer d'Angleterre avec pour ambition de soulever le peuple de l'Ouest afin de chasser Louis-Philippe et d'installer sur le trône son fils âgé de dix ans, sous le nom d'Henri V. Ce fut un fiasco complet. La perquisition aux Écures entre dans le contexte d'une « chasse aux chouans ». Elle est sans surprise puisque le manoir au bord de la forêt est la propriété de l'ancien maire d'Acigné, Armand Thomé de Kéridec, dont les opinions légitimistes et ultracatholiques sont connues. Mais il est hors de cause puisqu'il est mort en 1829, en cours de mandat. On peut penser que des membres de sa famille faisaient toujours partie des suspects, ce qui justifiait une visite domiciliaire qui s'est finalement révélée très modestement fructueuse. Le drapeau blanc saisi était l'emblème de Charles X, que la monarchie de Juillet avait remplacé par le drapeau bleu-blanc-rouge.

## Échauffourée à la Saint Louis

En 1835, une échauffourée oppose une quarantaine d'individus à la maréchaussée, rapporte le journal *L'Auxiliaire breton*, qui croit bon de préciser qu'« il n'y avait rien de politique dans cette affaire ». Nous sommes à la fin août, au soir de l'assemblée communale (la Saint Louis) où l'on suppose que l'alcool a bien chauffé les esprits. Les gendarmes veulent disperser la foule et demandent à chacun de regagner son logis. Mais ils se heurtent à la violence des fêtards. L'un de leurs hommes est atteint par une pierre. Son brigadier intervient. Il crie une sommation, recevant pour toute réponse un coup de bâton sur la tête. Un corps à corps s'engage. Le brigadier finit par avoir le dessus. Son agresseur est maîtrisé et sera condamné le lendemain à trois semaines de prison.

## En revenant de la fête

Les violences causées par l'alcool meublent les colonnes de journaux. « Drame de l'ivresse », titre *Le Droit* en rapportant une rixe mortelle qui s'est déroulée tard le soir du 29 août 1875 à Noyal. Revenant de la fête d'Acigné, trois types font du raffut à la porte de l'auberge Durocher en réclamant à boire. Un groupe d'ouvriers terrassiers est en train de souper à l'intérieur, parmi eux un certain Bocherel dont la réputation de lutteur n'est plus à faire. L'envie lui prend de casser la figure aux importuns assoiffés.



Il s'exécute, mais le lendemain on découvre que l'un des avinés est mort non loin de là d'une fracture du crâne. A-t-il chuté tout seul ? A-t-il succombé aux coups de Bocherel ? Finalement, la cour d'assises tranche en faveur de l'innocence du lutteur. Il est acquitté comme tenu de ses « bons antécédents ».

### **Castagne au pont d'Acigné**

C'est encore une histoire de chaleur, d'ivresse et de mois d'août que raconte *L'Avenir de Rennes* en 1882. Le dimanche 13, Tessier, un paysan de Liffré retrouve des amis à Acigné pour une partie de pêche au bord de la Vilaine. La prise est abondante. Pour fêter cela, on s'en va vider des chopines chez Duhamel qui tient auberge près du pont d'Acigné. Quelqu'un s'amuse à cacher les poissons. Les choses s'enveniment. Une vive discussion éclate entre Tessier et un certain Brionne, à grand renfort d'injures. Pour en finir le Liffréen rejoint sa voiture à cheval pour rentrer chez lui.

Mais Brionne l'interpelle poing en avant: « Descends donc, lâche, fainéant, que je te règle ton compte ». Tessier s'avance alors sur Brionne, lequel sort un couteau et le frappe par deux fois. Le pauvre tout en sang veut rejoindre son véhicule quand soudain on lui assène sur la nuque un violent coup de pilon. L'assommeur n'est autre que Duhamel, le patron du bistrot. Tessier, père de quatre enfants, est à terre, mais parvient à s'enfuir. Sans en dire plus, le journal souligne les hautes qualités morales de Tessier et la déplorable réputation de Brionne, « ce rôdeur de nuit de la plus dangereuse espèce ».



## Au fil des jours et des années

- Au fil des jours et des années, quelques menus événements parsèment les gazettes. Mme Frohard, d'Acigné, était à la foire Saint-Denis, à Servon, le 13 octobre 1856, quand elle fut renversée par un taureau, échappé du champ de foire. Les gendarmes se mirent à la poursuite du furieux animal et le capturèrent à cinq cents mètres de là. La dame Frohard quant à elle s'en tira avec juste quelques contusions.

- Les incendies sont une des terreurs des campagnes. Celui de 1868, d'une grande violence, touche le maire en personne. Chevalier de la Teillais voit ainsi sa belle ferme modèle partir en fumée à deux pas de son château de la Boissellerie. Le zèle des pompiers et le secours de la population viennent à bout du sinistre qui fut « d'une grande violence », rapporte le *Journal d'Ille-et-Vilaine*. Les bâtiments perdus « avaient obtenu la médaille d'or au concours régional de 1865 », souligne le journal.

### ILLE-ET-VILAINE

La gendarmerie de Chateaubourg vient de faire une capture importante, en arrêtant en flagrant délit d'escroquerie le nommé Gougneau (François-Lucien, terrassier, natif de Saint-Pierre-du-Chemin (Vendée), et âgé de 37 ans. Cet individu parcourait, avec un autre malfaiteur, les campagnes d'Acigné et de Servon, se faisant remettre de l'argent, tantôt par la crainte qu'ils inspiraient tantôt par les mensonges qu'ils savaient inventer à propos.

Gougneau a été dirigé sur la prison de Rennes. Quant à son compagnon, sur lequel il n'a donné aucun renseignement sérieux, il ne tardera pas sans doute à tomber également sous la main de la justice.

(Avenir)

Un escroc ratisant la campagne arrêté (journal *L'Avenir* en 1882).

Un autre accident, mais de la route, mettant en cause un Acignolais a lieu de 26 septembre 1898 (journal *Le Vélo* du 1 novembre 1898).

## Tribunaux

(De notre correspondant de Rennes)

Le 26 septembre dernier vers une heure et demie, le sieur Hervy venait à Rennes à bicyclette. En descendant la côte de Maurepas, il rencontra un break suivi d'un char-à-bancs, conduisant une noce. Le break laissa un passage libre, mais la charrette qui suivait de trop près, prit sa gauche en longeant le trottoir. Le cycliste ne put l'éviter et fut violemment projeté sur la chaussée. Jean Vallée, d'Acigné, au lieu de s'arrêter immédiatement, poursuivit sa course et fut arrêté par le receveur des tramways.

Vallée prétend qu'il a toujours gardé sa droite; mais il est contredit par plusieurs témoins et condamné à huit jours d'emprisonnement.

## **Infanticide**

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, les infanticides ne sont pas rares. Le couple Ganche, a une petite fille qui dépérit à force de maltraitance. Après avoir vécu à Acigné, la famille s'est installée à Thorigné, où « l'indignation était universelle », raconte *Le Figaro*, le 21 mai 1874. On entend en effet la mère frapper la gamine et la menacer de mort. Voyant des traces de coups sur son visage, le père s'en va quérir un médecin. Mais sa femme lui hurle aux oreilles : « Ça nous fouterait des frais, attendons ! » Le soir, la fillette est morte. Devant les assises, la mère accuse son mari, cet ivrogne, de l'avoir réduite à la misère. Elle est condamnée à vingt ans de travaux forcés. Le père ressort libre.

## **L'histoire du pauvre pâtre**

Dans la catégorie des sévices endurés par les enfants, rien de plus pathétique que l'histoire du petit pâtre d'Acigné. Les faits se déroulent en 1837. Le maître de ce jeune domestique le soupçonnait d'avoir dérobé... quinze sous. Pour lui faire avouer son supposé forfait, le paysan aidé par deux valets suspendit l'enfant à la crémaillère de la cheminée avant d'enflammer un fagot sous ses pieds. Le malheureux pâtre fut « horriblement brûlé dans toute la partie inférieure du corps », selon *L'Auxiliaire breton* du 19 juin 1837. Le premier valet fut condamné à trois mois de détention, le maître et l'autre domestique à six semaines. Les parents de l'enfant obtinrent cent-cinquante francs de dommages et intérêts.

Nous passerons sur les « histoires de mœurs » que l'on traitait alors à minima. Mais qui remontent parfois d'Acigné à Paris comme en atteste cette brève du *Figaro* (16 février 1891) : « La Cour d'assises de Rennes a condamné hier à vingt ans de travaux forcés un ignoble personnage nommé Jean-Mathurin Thory, qui, à différentes reprises, avait abusé de petites filles dans la commune d'Acigné. »

## **Le trésor du Chesnais**

Heureusement, la litanie des faits divers n'est pas toujours tragique. Le prouve cette réjouissante pépite relevée dans *Le Constitutionnel* du 12 février 1838 : « Ces jours derniers, un paysan du village du Chesnais, en Acigné, nommé Duhamel, creusant un trou pour planter un arbre sur un talus de fossé, y trouva un petit vase en terre cuite n'ayant en tout qu'une étroite ouverture et ressemblant assez à ce que nos enfants appellent une tirelire. Duhamel brisa ce pot contre un arbre, et en sortit beaucoup de pièces de monnaie. » Ces objets de valeur, écus et tournois en argent, sont à l'effigie de Jean VI et de Charles VI ce qui fait supposer qu'elles sont enfouies au Chesnais depuis la première moitié du XV<sup>ème</sup> siècle.

## **Un entrefilet macabre**

On est frappé en faisant cette revue de presse du siècle, de constater que des faits souvent minuscules remontent à Paris, qu'Acigné a les honneurs de la presse nationale. Ainsi en est-il par exemple de ces obsèques tragiques de 1893 trouvés dans une gazette, teintés d'humour noir : « Vendredi à Acigné, près de Rennes, un habitant, M. Lucas aidait à porter au cimetière le cercueil d'un de ses voisins, lorsqu'il s'affaissa soudain. Un assistant put saisir la bière et l'empêcher de culbuter. Lucas, relevé aussitôt, n'était plus qu'un cadavre. »

## L'assassin chez le coiffeur ?

Le siècle s'achève. Pour Acigné, c'est l'apothéose. Voici qu'en août 1899, la commune est le théâtre d'un événement de portée, disons-le, internationale. Un événement qui sera repris par des centaines de journaux si bien que jamais dans l'histoire le nom d' « Acigné » n'aura atteint une telle notoriété. Il s'agit d'un événement lié à l'affaire Dreyfus qui a été raconté sur notre site par Jean-Jacques Blain sous le titre « Intermède acignolais lors du procès Dreyfus », dossier accessible sur [www.acigne-autrefois.fr/intermede-acignolais-au-proces-dalfred-dreyfus/](http://www.acigne-autrefois.fr/intermede-acignolais-au-proces-dalfred-dreyfus/).

Pendant le second procès d'Alfred Dreyfus à Rennes, donc, le 14 août 1899, un inconnu tenta d'assassiner dans la rue l'un de ses avocats, Me Labori, en lui tirant une balle dans le dos. L'individu s'enfuit. L'avocat ne fut que blessé. Gendarmes et journalistes (ils sont alors trois cents venus à Rennes pour couvrir le procès) se sont lancés aux trousses de l'assassin parti en direction de Cesson... Le lendemain, les témoignages affluent, notamment d'Acigné où un homme inconnu a été vu, le matin du meurtre raté, entrer dans la boutique du coiffeur pour s'y faire couper les moustaches, prétend-on. Mais on ne mit jamais la main sur l'individu en question et à ce jour l'on ignore encore si le client du coiffeur était bien l'homme recherché.

C'est ainsi que, par la grâce d'une modeste histoire à la vérité incertaine, nous devons d'avoir eu la visite de maints reporters parisiens, se plaisant à ausculter les mœurs exotiques de cette bourgade du pays de Rennes appelée Acigné.

Georges Guitton, le 1/05/2021



A gauche, Jean-Marie Lainé, le barbier acignolais (photo coll. Joseph Pillet) devint pour un court moment une vedette de la presse nationale. Paradoxalement, il n'était pas dans sa boutique quand le suspect recherché y entra, à supposer qu'il s'agit bien de l'homme qui tenta de tuer l'avocat de Dreyfus. Prenons cette mise en lumière de l'artisan d'Acigné comme le léger délire de journalistes qui, coincés au procès de Rennes, étaient à l'affût du moindre « sensationnel ». A droite, une brève à ce propos dans le *Petit Journal* du 19 août 1899.